

## Arrêté DAJIM n° 17/2022

### LE PRESIDENT D'UNIVERSITE COTE D'AZUR,

VU le Code de l'éducation et notamment ses articles L719-1, L719-2, L721-1 et suivants, L713-9 et D719-1 et suivants,

VU le Décret n°2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat,

VU le Décret 2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts,

VU le Règlement Intérieur d'Université Côte d'Azur,

VU l'arrêté DAJIM n°130/2021 en date du 14 décembre 2021, portant organisation des élections visant à élire les représentant des étudiants du Conseil d'Administration et du Conseil académique d'Université Côte d'Azur les 27 et 28 janvier 2022,

VU l'élection de M Jeanick BRISSWALTER, en qualité de Président d'Université Côte d'Azur lors du Conseil d'administration du 9 janvier 2020,

VU l'absence de candidatures déposées pour le renouvellement du Collège F du Conseil académique, dans les trois grands secteurs de formation « Lettres, Langues, Arts, Sciences humaines et sociales », « Santé », et « Sciences et techniques »

### ARRETE

#### **ARTICLE 1 :**

Les scrutins des 27 et 28 janvier 2022 visant à élire les représentants des étudiant.e.s du Collège F du Conseil académique, relativement aux trois grands secteurs de formation susvisés, sont annulés.

#### **ARTICLE 2 :**

Un arrêté ultérieur du Président d'Université Côte d'Azur fixera la date et les modalités du report de ces scrutins.

#### **ARTICLE 3 :**

Le présent arrêté est soumis à publicité, il sera affiché sur les lieux habituels, publié sur le portail internet d'Université Côte d'Azur et consultable de manière permanente au sein de la Direction des Affaires Juridiques, Institutionnelles et de la Modernisation d'Université Côte d'Azur.

**ARTICLE 4 :**

Le Directeur Général des Services d'Université Côte d'Azur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Nice, le 26.01.2022

Le Président d'Université Côte d'Azur,



**Jeanick BRISSWALTER**

Copie :

M. Le Recteur

M. le DGS

Mme La DGSA en charge de la sécurisation

M. le Président de la CCOE

Intéressé.e.s